



Signataires : Florian Gander, Francisco Valentin, Daniel Sormanni, Françoise Sapin, Danièle Magnin, Sandro Pistis, Gabriela Sonderegger, Ana Roch

Date de dépôt : 29 novembre 2022

Proposition de motion **pour lutter contre l'endoctrinement dans l'instruction publique**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que rien ne peut justifier la manipulation, encore moins l'endoctrinement, ou le conditionnement mental de notre jeunesse à l'école, pas même la question climatique ;
- qu'il est principalement du ressort des familles d'éduquer leurs enfants sur ces questions ;
- que le DIP devrait se concentrer exclusivement sur sa vocation première, qui est de transmettre l'instruction ;
- que l'activisme écologique, tout comme le wokisme, la lutte des classes, des sexes et des moyens de transport, ne figure pas au programme des manuels d'enseignement de l'instruction publique ;
- que d'autres sujets plus importants, comme la violence et le harcèlement scolaire, pourraient faire l'objet de campagnes de sensibilisation ;
- qu'il appartient au DIP de se conformer dans ses enseignements à la loi sur l'instruction publique (LIP), ainsi qu'au plan d'études romand (PER),

invite le Conseil d'Etat

- à demander au DIP de cesser toute forme d'endoctrinement de la jeunesse scolarisée dans le canton ;

- à exiger du DIP de ne pas interférer dans les programmes scolaires avec des intervenants externes prônant la désobéissance civile, notamment auprès des enfants ;
- à réaliser auprès des classes de jeunes du primaire et du secondaire I et II des campagnes de sensibilisation et de prévention sur les dangers de la violence et du harcèlement à l'école.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Subrepticement, une forme d'endoctrinement semble vouloir s'immiscer au sein de l'instruction publique genevoise, où l'on sert aujourd'hui volontiers à notre jeunesse, telle une soupe froide et insipide, de la propagande écologique lénifiante et subversive, notamment à des élèves du secondaire, comme si cela faisait partie du programme scolaire, alors que tel n'est évidemment pas le cas.

C'est en effet, la triste réalité telle qu'elle a été rapportée, à des pères de famille du MCG également membres du parlement, par des enfants qui auraient été contraints d'assister, malgré eux et pendant leurs heures de cours, à des présentations de la part de sulfureux groupes d'activistes du climat, tels « Extinction Rebellion », « actif-trafiC » ou encore le collectif « BreakFree ».

Indépendamment du fait que de nombreux partisans de ces mouvances aient eu maille à partir avec le Tribunal (s'ils n'ont pas déjà été condamnés), le fait de les voir distiller auprès de nos jeunes des positions politico-climatiques radicales incitant à la désobéissance civile ne devrait pas être encouragé par le DIP, qui s'égare totalement dans sa mission première basée essentiellement sur la transmission de l'instruction.

En effet, comment le DIP peut-il justifier de faire appel à des intervenants externes issus de groupuscules qui saccagent des œuvres d'art, ou qui dégrappent les chaussées au marteau piqueur au nom de l'urgence climatique, en incitant notre jeunesse à faire de même ?

L'incitation à la délinquance ou le conditionnement mental de nos élèves dès le plus jeune âge ne peuvent constituer des réponses probantes face aux enjeux climatiques, auxquels la majorité d'entre nous aspire par ailleurs à apporter des solutions circonstanciées et pacifiques, pour le plus grand bien du plus grand nombre.

D'autre part, pour une majeure partie des parents, le fait de voir le DIP s'associer à l'enseignement d'une « mauvaise conduite », quelle qu'en soit la raison, est totalement contraire à l'éducation qui est inculquée aux élèves dans leurs familles respectives. Cela constitue même, dans le pire des cas, une double injonction contraignante contradictoire, ce que nous nous devons d'éviter à tout prix de voir infliger à nos enfants, notamment pour préserver leur santé psychologique.

Plutôt que d'inciter à la violence et aux actions violentes chez les plus jeunes, le DIP ferait mieux de faire l'inverse, en sensibilisant par exemple les jeunes à la non-violence, en leur faisant prendre conscience de la gravité du

harcèlement scolaire, qui peut parfois pousser certains élèves ou écoliers jusqu'au suicide, ce qui pourrait être évité grâce à une prise de conscience collective, même chez les plus jeunes.

Aussi, nous exigeons de la part du DIP qu'il mette un terme à ses activités expérimentales d'endoctrinement de nos enfants et qu'il se reconcentre avec plus de sérieux sur sa mission intrinsèque de transmission de l'instruction. Et il en va de même avec le wokisme, les luttes des genres, des classes, des sexes ou des transports, dont les enfants ne peuvent être les otages, et encore moins sur leur lieu de vie scolaire, si toutefois l'instruction publique entend rester fidèle à sa vocation.

Pour les raisons qui précèdent, nous estimons qu'il appartient au Grand Conseil de se saisir de cette problématique, en affirmant sa désapprobation face à l'endoctrinement de notre jeunesse, tout en rappelant au DIP sa mission de transmission de l'instruction, conformément à la loi sur l'instruction publique (LIP), ainsi qu'au plan d'études romand (PER).

Au vu de l'ensemble de ces éléments, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à soutenir le renvoi de la présente proposition de motion au Conseil d'Etat.